

REVUE DE PRESSE

3 mai 2024

JOURNAUX **PRESSE** **Radio** information
télé
MÉDIAS *Médias* sociaux

Afin de se conformer à la Loi sur le droit d'auteur,
la FCSSQ détient une licence autorisant une
redistribution électronique restreinte de ce document.



La Fédération
des centres de services
scolaires du Québec

PRODUIT PAR

influence

LEDEVOIR

La Loi sur la laïcité à nouveau protégée par la disposition de dérogation

Alexandre Robillard

Le Parti libéral du Québec (PLQ) et Québec solidaire (QS) ont choisi le camp de l'abandon des pouvoirs en votant contre le renouvellement de la disposition de dérogation qui protégera la Loi sur la laïcité de l'État des contestations judiciaires pour une nouvelle période de cinq ans, a déclaré jeudi le premier ministre François Legault.

Les députés de la Coalition avenir Québec (CAQ) et du Parti québécois (PQ) ont appuyé le maintien de cette disposition incluse dans la loi lors d'un vote qui s'est tenu à l'Assemblée nationale.

Dans un point de presse qui a suivi, M. Legault a affirmé que ce vote établit une ligne de fracture entre les partis politiques représentés à Québec.

« Ce qu'on voit, maintenant, à l'Assemblée nationale, c'est deux camps, a-t-il dit. D'un côté, on a le camp nationaliste, qui défend l'autonomie du Québec, la CAQ et le PQ, puis, de l'autre côté, on a maintenant le camp de l'abandon des pouvoirs du Québec, le Parti libéral et Québec solidaire. »

En février, le gouvernement avait déposé un projet de loi afin de reconduire la disposition de dérogation, qui suspend l'application de certains articles de la Loi constitutionnelle de 1982. Jeudi, il a été adopté par une majorité de 83 votes contre 26.

M. Legault a déclaré que la disposition de dérogation constitue un instrument essentiel pour préserver l'autonomie du Québec.

« Mon gouvernement va toujours défendre la nation québécoise et l'autonomie de l'Assemblée nationale » a-t-il dit. Adoptée en 2019, la Loi sur la laïcité de l'État interdit notamment le port de signes religieux à certains employés du secteur public tels que les enseignants du primaire et du secondaire, les policiers et les juges.

En mars, la Cour d'appel avait validé ces éléments ainsi que le recours à la disposition de dérogation, une décision que la Commission scolaire English-Montreal veut contester en Cour suprême.

Des mensonges

Le chef intérimaire du PLQ, Marc Tanguay, a accusé M. Legault d'avoir voulu faire diversion en accusant sa formation politique comme il l'a fait.

« C'est du gros n'importe quoi, a-t-il déclaré dans un point de presse. Il a menti, François Legault, quand il dit que le Parti libéral du Québec aurait voulu diminuer les pouvoirs de l'Assemblée nationale. »

Le PLQ défend la possibilité des citoyens de contester les lois devant les tribunaux, a expliqué M. Tanguay.

« On a voté contre le fait de passer la gratte dans tous les droits et toutes les libertés des Québécois en regard de sa Loi sur la laïcité, a-t-il dit. Je ne veux pas vivre dans un Québec où les citoyens qui veulent s'adresser à la justice seraient mis au banc des accusés. »

La nouvelle co-porte-parole intérimaire de Québec solidaire, Christine Labrie, a rappelé que le gouvernement a rejeté un amendement de son projet de loi de février pour que la disposition de dérogation ne s'applique qu'aux contestations exercées en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés et non à celles qui ont recours à la Charte québécoise des droits et libertés de la personne.

« François Legault n'a pas eu d'ouverture à ce qu'on laisse cette décision-là être tranchée, a-t-elle déclaré en point de presse. Donc, pour moi, ça constitue un problème qu'on ne permette pas de vérifier si c'est discriminatoire ou pas en vertu de la Charte québécoise. »

Cour suprême

Jeudi, M. Legault a dénoncé la décision de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) de contester également la Loi sur la laïcité de l'État devant la Cour suprême.

« C'est inacceptable, c'est un manque de jugement », a-t-il dit.

M. Legault a affirmé que des sondages démontrent un appui majoritaire de l'opinion publique à la Loi sur la

laïcité de l'État dont, selon lui, « beaucoup de membres du syndicat des enseignants ».

« Il faut rappeler aussi qu'ils vont contester cette loi-là avec des cotisations des membres, mais aussi, étant donné que les cotisations sont déductibles, ça veut dire aussi avec l'argent des Québécois », a-t-il expliqué.

Ouvrages scolaires

Les Éditions CEC achètent les Éditions Grand Duc

AGENCE QMI | Les Éditions CEC inc., une société de Québecor Média spécialisée dans les ouvrages scolaires, a annoncé hier qu'elle faisait l'acquisition des collections des Éditions Grand Duc, de Groupe Éducalivres inc., quelques mois après la cessation des activités de ce dernier.

Les enseignants pourront ainsi continuer d'utiliser les services et contenus offerts par Groupe Éducalivres inc., a annoncé Québecor hier.

FONDÉES EN 1966

« Les clients pourront poursuivre l'utilisation des ensembles didactiques des Éditions Grand Duc qui seront revalorisés par l'intermédiaire de notre plateforme maZoneCEC. Dès maintenant, les écoles pourront commander chez nous les collections Grand Duc et pourront recevoir leur matériel pédagogique pour la prochaine rentrée scolaire », a mentionné Martin Vallières, directeur général des Éditions CEC.

Les Éditions Grand Duc, ancien-

nement Éditions HRW, avaient été fondées en 1966 et œuvraient depuis lors dans le domaine scolaire en tant qu'éditeur d'ouvrages pédagogiques pour les écoles primaires, secondaires et l'éducation aux adultes.

« Nous sommes très heureux aujourd'hui d'annoncer à nos auteurs et nos clients que nous avons trouvé un éditeur de grande notoriété qui assurera une pérennité et un rayonnement à nos collections en poursuivant leur présence dans le marché », a déclaré Jean-Guy Blanchette, président de l'entreprise québécoise Groupe Éducalivres inc.

JOUEUR IMPORTANT DU SECTEUR

Les Éditions CEC assurent la diffusion exclusive au Canada des ouvrages de Hachette Éducation et de la collection « À la rescousse » des Éditions Érasme.

L'éditeur scolaire québécois est également chef de file dans l'enseignement du français langue seconde en Ontario.

Il est, en outre, un joueur important au niveau collégial et universitaire.



Réseaux sociaux: François Legault balaie l'idée d'imposer une majorité numérique

Caroline Plante, La Presse Canadienne

QUÉBEC - Le premier ministre François Legault balaie l'idée d'imposer une majorité numérique comme en France, où les jeunes de moins de 15 ans auront besoin d'une autorisation parentale pour s'inscrire à un réseau social.

Lors de la période des questions jeudi, M. Legault a tourné en ridicule la proposition du chef du Parti québécois (PQ), Paul St-Pierre Plamondon, d'instaurer ce type de contrôle parental.

M. St-Pierre Plamondon soulignait qu'outre la France, l'État de la Floride avait récemment décidé d'imposer la majorité numérique.

La loi floridienne, qui entre en vigueur en janvier, interdira aux moins de 14 ans d'ouvrir un compte sur un réseau social. Les ados de 14 et 15 ans, eux, devront obtenir une autorisation parentale pour s'inscrire sur ces plateformes.

Est-ce que ces solutions-là sont considérées par la Coalition avenir Québec (CAQ) et est-ce qu'on va les voir en œuvre à l'automne prochain, pas dans trois ans? a demandé jeudi M. St-Pierre Plamondon.

Bon, est-ce que je viens bien d'entendre le chef du PQ nous dire: On devrait interdire les médias sociaux pour les enfants de moins de 14 ans? C'est-tu ça qu'il

vient de dire, là? Est-ce que j'ai bien entendu? C'est ça, sa suggestion? a répondu M. Legault, ahuri.

Le mois dernier, son ministre responsable des Services sociaux, Lionel Carmant, avait pourtant déclaré en mêlée de presse au parlement avoir identifié les réseaux sociaux comme problématiques.

Il y a eu d'autres choses qui ont été faites sur les réseaux sociaux, soit l'âge, soit le contenu édité. Donc, nous on demande aux experts ce qui peut être fait. Ça va être une décision basée sur la science, avait-il ajouté.

Le ministre Carmant avait déjà évoqué la possibilité de légiférer pour encadrer l'usage des écrans chez les jeunes. Sans reprendre les mots de son ministre, M. Legault avait plutôt demandé la collaboration des parents pour qu'ils limitent le temps d'écran.

Au Salon bleu, jeudi, M. St-Pierre Plamondon a rappelé les conséquences néfastes de la surutilisation des écrans sur la santé des jeunes.

Il a notamment rappelé les propos du premier ministre français, Gabriel Attal, qui a déclaré lors d'une récente visite à Québec craindre une catastrophe sanitaire et éducative.

Une journée «gars en filles, filles en gars» annulée face à la colère de parents

Par Juliette Nadeau-Besse, Le Soleil

La journée ludique «Garçons habillés en filles et filles en garçons» de l'école primaire de Black Lake, près de Thetford Mines, a suscité l'indignation de parents sur les réseaux sociaux.

Le comité des loisirs de l'école avait organisé une activité ludique où les jeunes étaient invités à s'habiller «en garçon» ou «en fille» selon leur genre. Prévus le 17 mai prochain, cette journée thématique était la quatrième de l'année.

Plus tôt dans l'année scolaire, les élèves avaient été invités à se vêtir de l'uniforme de leur sport préféré, et à participer à une journée de coiffures originales, en portant des perruques colorées, par exemple.

Comme chaque mois, les parents ont reçu une communication de l'école comprenant le calendrier des activités du mois, dont la thématique «garçons habillés en filles, filles en garçons».

Réseaux sociaux

Un parent a publié le calendrier avec la thématique sur Facebook en s'indignant contre l'école Saint-Louis.

Plusieurs internautes s'indignent que l'école primaire «bourre le crâne» des enfants «d'idéologies de maladie mentale».

Sous la publication, certains parents affirment avoir contacté la direction de l'école pour contester l'activité.

«Travestir des enfants dans une école faite pour apprendre des matières, pas des idéologies de déconstruction sociale», critique un des internautes.

«Ça l'aire [sic] que l'école est dirigé [sic] par des pro-pedos? Ils veulent vraiment fucker les jeunes en leur faisant faire des activités de brainwash», ajoute un autre commentaire.

«Calik que sa [sic] s'en va loin tout ca [sic]. On va élever des guenilles qui sauront même pu ce qu'ils veulent être tellement qu'il y aura des encouragements de tout bord tout coté.»

Activité annulée

Devant «les grandes proportions» qu'a pris la thématique sur les réseaux sociaux, le Centre de services scolaire (CSS) des Appalaches a choisi d'annuler l'activité prévue.

Le CSS a expliqué au Soleil vouloir éviter de mettre les enfants «mal à l'aise» en ayant à choisir s'ils participent ou non à l'activité.

L'école assure que la journée thématique n'avait aucune visée politique ou de sensibilisation, bien que le 17 mai soit également la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie. L'objectif de la thématique était strictement ludique, assure le CSS.

Boulet veut au moins doubler l'alternance travail-études en construction

Par Olivier Bossé, Le Soleil

Plus de 500 étudiants au Québec étudient dans un domaine de la construction en alternant entre la classe et le chantier. Le ministre du Travail veut doubler ou même tripler ce nombre en rapprochant le banc d'école du banc de scie.

Après avoir lancé ses formations accélérées dans certains métiers de la construction en janvier, le gouvernement Legault va renforcer le système d'alternance travail-études, a appris Le Soleil.

Les acteurs du milieu de la construction se réunissent lundi, à ce sujet.

Le ministre québécois du Travail, Jean Boulet, pousse plus loin les programmes d'alternance travail-études en construction déjà amorcés en 2021. Depuis trois ans, en cours d'études, les élèves peuvent travailler sur les chantiers de construction pendant l'été, les vacances, les congés, la relâche.

Le gouvernement Legault met cette fois 12 millions de dollars sur la table pour que ces périodes d'alternance se fassent de façon encore plus rapprochée, plus intensive, à même les sessions d'études.

«C'est des blocs. Ça va pouvoir être deux, trois journées pendant la semaine ou une semaine, une semaine. Ça va dépendre», explique le ministre, faisant valoir que l'horaire adopté variera en fonction des métiers, des professeurs et des disponibilités. «Mais il n'y a pas de limite», assure-t-il.

«Le défi, c'est de synchroniser la formation avec le travail et s'assurer que les apprentissages en entreprise sont compatibles avec les apprentissages à l'école», poursuit M. Boulet.

Et tout le monde gagne, selon le ministre. Sur le chantier, qualité des travaux, respect des compétences et santé-sécurité n'en seront qu'améliorés, dit-il. Tandis que l'apprenti peut en même temps faire de l'argent, valider son nouveau choix de carrière, développer une relation avec un entrepreneur et intégrer le marché du travail «de façon harmonieuse».

Ne pas créer d'attentes

En ce moment, à travers le Québec, 509 personnes étudient au sein de 25 projets de formation en alternance travail-études pour huit métiers de l'industrie de la construction. Dans le lot, on en compte 139 en briquetage-maçonnerie à Québec et 128 en électricité à Laval.

«À court terme, il faut envisager peut-être entre 500 et 1000 de plus!» a fini par indiquer M. Boulet, questionné sur les objectifs de recrutement.

«Je ne veux pas dire 5000 et ne pas être capable. Je ne veux pas créer d'attentes. Je veux qu'on aille bien, mais que ce soit efficace, ordonné et que ce soit mis en application rigoureusement.»

— Jean Boulet, ministre québécois du Travail

Les domaines visés restent ceux où le déficit de main-d'œuvre s'avère le plus aigu, comme charpenterie-menuiserie, électricité et tuyauterie.

Les projets sont soumis par les centres de services scolaires en mai de chaque année pour commencer en septembre.

Le comité Espaces solutions réunit la Commission de la construction du Québec, à qui le ministre Boulet a confié le mandat, ainsi que l'Association québécoise pour l'alternance études-travail, les centres de services scolaires, les ministères de l'Éducation et du Travail, employeurs et syndicats.

Environ 200 000 jeunes Québécois âgés de 18 à 29 ans ne sont ni en emploi, ni aux études, ni en formation.

L'Harricana aura moins de groupes préscolaires, ce qui inquiète le syndicat

MARTIN GUINDON

Le Syndicat de l'enseignement de la Jamésie et de l'Abitibi-Témiscamingue (SEJAT) sonne l'alarme sur le nombre de groupes préscolaires 4 ans et 5 ans au Centre de services scolaire (CSS) Harricana.

Selon le SEJAT, le CSS aurait choisi d'ouvrir moins de groupes que nécessaire l'automne prochain, en dépit d'un nombre suffisant d'enseignants.

La situation préoccupe le syndicat, qui réagit à l'organisation scolaire projetée pour la prochaine année scolaire dans l'Harricana. Il déplore que le CSS refuse à son avis d'ouvrir suffisamment de groupes pour accueillir tous les élèves dans leur école de quartier ou de village.

Les enfants devront être mis sur l'autobus pour parcourir de nombreux kilomètres, pour aller dans l'école du village voisin ou encore directement à Amos. Ou encore, on va fusionner des groupes de préscolaire 4 ans et 5 ans pour les mettre à pleine capacité.

- Cindy Lefebvre, présidente du Syndicat de l'enseignement

L'intervention précoce

Cette situation pourrait faire en sorte que des parents renoncent carrément à inscrire leurs enfants à l'un ou l'autre des niveaux préscolaires. Le syndicat parle de potentiellement une vingtaine de familles dont les enfants ne seront pas desservis localement.

Il faut comprendre que le préscolaire 4 ans, sa raison d'être, c'est l'intervention précoce en milieu défavorisé. Et là, les villages dont on parle, soit Berry, Launay, Barraute, Saint-Marc-de-Figuery et La Come, ce sont tous des endroits avec des cotes de défavorisation de 9 ou de 10 sur 10. Et soit il n'y aura pas de classe du tout de 4 ans ou bien des classes pleines au bouchon de 4 et 5 ans où l'enseignant sera débordé, affirme la présidente du SEJAT, Cindy Lefebvre.

Cette dernière reconnaît qu'il y a une pénurie d'enseignants dans le réseau, mais elle assure qu'il y avait suffisamment d'effectifs dans l'Harricana pour ouvrir ces groupes, au lieu de surcharger les groupes qui sont conservés. Cindy Lefebvre craint que cette surcharge ne vienne décourager ou épuiser les enseignants en poste,

alors que d'autres enseignants seront en situation de surplus.

Serrée, mais équitable

Le CSS Harricana reconnaît que l'organisation scolaire sera plus serrée l'an prochain, mais il assure que les ratios élèves/enseignants seront respectés et que tous les élèves auront droit à la même qualité de services. L'organisation parle d'équité, dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre.

Il y aura moins de groupes, mais le CSS maintiendra au moins un groupe dans toutes ses écoles, sauf à l'école de Berry, pour laquelle elle a déjà fait une annonce en mars. Les groupes auront en moyenne plus d'élèves, mais les enseignants devraient recevoir le soutien nécessaire. Certains groupes compteront aussi des élèves de 4 et 5 ans.

Pour les classes de maternelle 5 ans, tous les élèves ont été acceptés. Comme c'est déjà le cas en milieu urbain, ce n'est pas tous les élèves qui auront accès à la classe de maternelle 4 ans.

- Johanne Godbout, porte-parole du CSS Harricana

Quand on n'offre pas une place en classe, on offre d'autres services. Ça peut être la Passe Partout par exemple. Et quand on fait la sélection des élèves, c'est selon les besoins de l'élève. On tient aussi compte du fait qu'il participe à un CPE reconnu, explique Johanne Godbout, directrice du Service du secrétariat général et des communications au CSS Harricana.

Des enseignants relocalisés

Le CSS estime par ailleurs que c'est plutôt une douzaine et non une vingtaine de parents qui n'ont pas de place pour leur enfant dans une classe de niveau préscolaire 4 ans à leur école. Et la situation peut encore changer d'ici la rentrée, en fonction de nouvelles inscriptions et de déménagements.

Quant aux enseignants qui pourraient se retrouver en surplus, ils seront mis à profit au sein de l'organisation, affirme Johanne Godbout.

Ça peut arriver qu'ils soient relocalisés, qu'ils aillent dans un autre milieu, mais c'est sûr qu'on a besoin d'eux. On a besoin d'enseignants qualifiés. C'est sûr que le

changement peut être préoccupant, on le comprend, reconnaît-elle.

ICI  RADIO-CANADA

La violence dans les écoles « s'est propagée », s'inquiète un syndicat

COLIN CÔTÉ-PAULETTE

« J'ai des gens qui ont peur de rentrer parce que la journée d'avant, ils ont reçu une chaise », rapporte le président de la FPPS-CSQ, Éric Pronovost. Le syndicat qui représente du personnel de soutien dans des écoles s'inquiète de la violence qui « se propage » et affirme ne pas sentir avoir l'écoute du gouvernement dans le dossier.

Il appuie ses préoccupations sur un sondage qu'il a commandé à la firme Ad hoc qui révèle que deux employés de soutien sur cinq disent avoir subi de la violence dans le cadre de leur travail. Le coup de sonde a été réalisé auprès de plus de 5000 membres qui travaillent dans le réseau scolaire québécois.

Pas moins du tiers des répondants de ce troisième sondage sur la violence commandé par la Fédération du personnel de soutien scolaire (FPSS) disent avoir subi de la violence physique au travail.

La violence, elle, proviendrait principalement des élèves eux-mêmes. Neuf répondants sur dix affirment que l'élève est l'instigateur de la violence, autant physique que psychologique.

Statistiquement, ce sont les coups et les bousculades qui ressortent. Les techniciens en éducation spécialisée, les préposés aux élèves handicapés ainsi que les éducateurs en services de garde sont les plus visés par ce type de violence.

Pour le syndicat, le sondage représente l'ampleur de la problématique dans les écoles québécoises.

C'est très préoccupant, une école c'est supposé être un milieu sain et sécuritaire pour les élèves, mais aussi pour les intervenants, estime M. Pronovost.

Nous on doit tracer un portrait pour voir si ça s'améliore et nous ce qu'on entend du terrain, c'est que ça ne s'améliore pas.

- Éric Pronovost, président, FPSS-CSQ

Employés administratifs aussi visés

La violence n'a pas diminué, elle s'est propagée avec différents corps d'emploi et c'est très préoccupant, lance M. Pronovost.

On parle ici de secrétaires, d'ouvriers ou encore de concierges. Ces catégories d'emplois étaient moins visées dans les précédents sondages de la FPSS, bien que le syndicat précise que la méthodologie était différente dans les autres exercices du genre.

D'ailleurs, les parents d'élèves et les collègues de travail sont les deux autres principales sources de violence après les élèves. La violence vient toutefois très peu des employés des directions d'école.

À propos des parents violents, quand il arrive une situation qui déborde avec leur enfant, l'émotivité entre et on subit cette violence-là, résume M. Pronovost.

Peu de signalements

Les données démontrent également que peu d'employés signalent les incidents. Seulement 10 % d'entre eux remplissent systématiquement un rapport d'incident-accident. À l'inverse, près de la moitié (46 %) des répondants n'en remplissent jamais.

Trop souvent, il y a une banalisation. On se dit : "À quoi ça sert de remplir un rapport", analyse M. Pronovost.

Des chiffres préoccupants pour le ministère de l'Éducation

Au cabinet de Bernard Drainville, on se dit préoccupés.

Les cas de violence et d'intimidation dans nos écoles, que ce soit entre élèves ou envers les membres du personnel, préoccupent [le ministre] et sont inacceptables, indique le cabinet du ministre de l'Éducation par écrit.

Un plan d'action contre la violence et l'intimidation a d'ailleurs été mis sur pied par le ministre de l'Éducation en octobre dernier. Une grande rencontre entre les acteurs du réseau scolaire aura lieu le 24 mai afin d'aborder notamment cette question.

La mesure est jugée insuffisante pour le syndicat qui représente les employés de soutien.

Il va falloir absolument que ce ministre-là, avec ses sous-ministres, les gens et nos employeurs, vienne sur le terrain, croit M. Pronovost, qui affirme ne pas sentir avoir l'écoute du gouvernement dans le dossier.

Méthodologie

Le sondage a été effectué par la firme Ad hoc sous la forme d'un questionnaire web rempli par 5127 membres de la FPSS-CSQ du 6 février au 22 mars 2024. La marge d'erreur maximale associée au sondage est de 1,3 %. Deux autres sondages sur le même sujet ont été effectués en 2018 et 2022 par le syndicat, mais avec une méthodologie différente.

La Loi sur la laïcité de l'État protégée pour cinq ans de plus

Jérôme Labbé

Le projet de loi renouvelant le recours à la disposition de dérogation pour protéger la Loi sur la laïcité de l'État des tribunaux a été adopté par l'Assemblée nationale, jeudi.

La pièce législative a reçu l'aval de la majorité, à 83 voix contre 26. Les élus de la Coalition avenir Québec et du Parti québécois présents ont tous voté en faveur, contrairement aux députés du Parti libéral et de Québec solidaire.

Ce qu'on voit à l'Assemblée nationale, c'est deux camps, a déclaré le premier ministre Legault après le vote. D'un côté, on a le camp nationaliste qui défend l'autonomie du Québec, donc la CAQ et le PQ, puis de l'autre côté, on a le camp de l'abandon des pouvoirs du Québec, avec le Parti libéral et Québec solidaire.

Adoptée en 2019, la Loi sur la laïcité de l'État (aussi connue comme la « loi 21 ») interdit notamment aux employés de l'État en position d'autorité (juges, policiers, gardiens de prison, enseignants) de porter des signes religieux ostensibles sur leur lieu de travail.

L'adoption du projet de loi 52 du ministre Jean-François Roberge prolonge de cinq ans la protection offerte par la disposition de dérogation de la Constitution canadienne, que le gouvernement caquiste a rebaptisée clause de souveraineté parlementaire.

La Cour suprême empêche en théorie les contestations judiciaires fondées sur certains articles de la Charte canadienne des droits et libertés.

Résultat : la Cour d'appel du Québec a validé la « loi 21 » sur presque toute la ligne, le 29 février dernier.

Certains groupes, comme la commission scolaire English-Montréal, la Fédération autonome de l'enseignement, le Conseil national des musulmans canadiens et l'Association canadienne des libertés civiles ont toutefois indiqué dans les dernières semaines qu'ils entendaient porter l'affaire devant la Cour suprême.



Le projet de loi 52 du ministre responsable de la Laïcité, Jean-François Poirerger, a été adopté jeudi à l'Assemblée nationale. (Photo d'archives)
PHOTO: LA PRESSE CANADIENNE / JACQUES BOISSINOT

Comment faire respecter la laïcité à l'école? Québec veut apprendre de la France

Véronique Prince

Le gouvernement Legault veut savoir comment la France intervient quand le principe de la laïcité de l'État n'est pas respecté dans ses établissements publics, particulièrement à l'école. Radio-Canada a appris que le ministre responsable de la laïcité, Jean-François Roberge, sollicite une rencontre avec le ministre de l'Intérieur français pour obtenir des conseils et pour échanger « sur les bonnes pratiques » qui assureront le respect de sa loi.

Même si le modèle de laïcité au Québec va moins loin que celui de la France, je suis d'avis que nous, Québécois, avons beaucoup à apprendre de l'expérience française en matière d'application de la laïcité de l'État et des défis que cela pose, notamment dans le domaine de l'éducation, peut-on lire dans la lettre rédigée à l'attention du ministre français Gérard Darmanin.

Le ministre Roberge formule cette demande quelques jours après que la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) eut annoncé le dépôt d'une requête à la Cour suprême du Canada pour contester la Loi sur la laïcité de l'État.

En plus de ce syndicat d'enseignants, la Commission scolaire English-Montréal conteste elle aussi cette loi devant le plus haut tribunal du pays.

Lors de sa visite à l'Assemblée nationale du Québec, le 11 avril dernier, le premier ministre français Gabriel Attal avait livré un vibrant plaidoyer en faveur de la laïcité.

Cette prise de position visait à exprimer son soutien au peuple québécois, qui partage cette condition de la liberté, de l'égalité et de la fraternité.

Le gouvernement Legault y voit l'occasion de poursuivre les échanges à ce sujet.

Dispositifs pour faire respecter la loi

Au Québec, la loi 21 prévoit l'interdiction de signes religieux pour les employés de l'État en position d'autorité et pour les enseignants, alors qu'en France, les élèves y sont eux aussi soumis.

Porter des signes ou des vêtements par lesquels « les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse » est interdit.

Québec pourrait par exemple s'inspirer du ministère français de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, qui a mis en œuvre des dispositifs pour faire respecter le principe de laïcité à l'école.

Parmi ces dispositifs, notons la création d'un conseil des sages de la laïcité qui réunit des experts pour formuler des recommandations. Ce conseil « réfléchit aux modalités concrètes pour faire respecter » la loi et « opère une veille juridique continue ».

Une équipe nationale a aussi été créée pour recenser les « atteintes à la laïcité » et pour offrir plusieurs modes de signalement.

De plus, dans chaque établissement, une équipe valeurs de la République forme les enseignants et les employés à réagir de manière appropriée s'ils sont témoins d'infractions.

À la rentrée scolaire, les écoles, les collèges et les lycées reçoivent tous un coffret qui contient des documents de référence en ce qui a trait à la laïcité de l'État afin que celle-ci soit bien comprise et enseignée.

Dissidence anticipée dans des écoles?

Vingt ans après l'adoption de cette loi en France, son application continue à faire des remous. Devant une recrudescence des cas de non-respect, le premier ministre Gabriel Attal a même dû intervenir dernièrement dans le dossier d'une élève qui refusait d'enlever son voile.

Elle a accusé le directeur de son établissement scolaire de l'avoir bousculée. Par la suite, celui-ci a reçu des menaces de mort. J'ai décidé que l'État allait porter plainte pour dénonciation calomnieuse contre l'élève qui a menacé le proviseur, avait annoncé le premier ministre sur le réseau social X.

Je suis convaincu de la pertinence de travailler ensemble pour faire vivre, pour faire connaître et pour faire évoluer

nos modèles respectifs afin notamment de relever ensemble les défis que nous rencontrons, écrit le ministre Jean-François Roberge dans sa lettre.

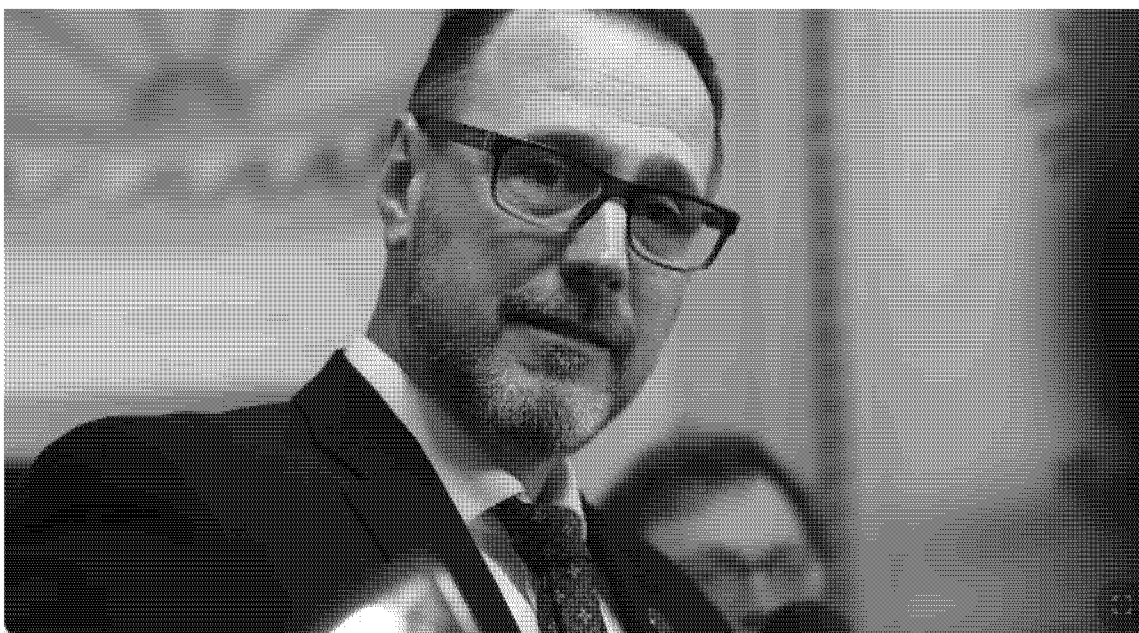
Jeudi, l'Assemblée nationale a pris d'autres moyens législatifs pour s'assurer de l'application de la loi 21. Le

projet de loi renouvelant le recours à la disposition de dérogation pour protéger la Loi sur la laïcité de l'État des tribunaux a été adopté.



« La laïcité est la condition de la liberté, de l'égalité et de la fraternité », a déclaré le premier ministre français lors de son passage à Québec en avril.

PHOTO : LA PRESSE CANADIENNE / JACQUES BOISSINOT



Le ministre Jean-François Roberge

PHOTO : RADIO-CANADA / SYLVAIN ROY ROUSSEL



SITE DE LA NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE À SAINT-LUC

La Ville cède le terrain lors d'une séance mouvementée

MEGAN CHAMPAGNE CAMILLE VANDERSCHULDEN

Malgré l'opposition citoyenne, les élus de Saint-Jean-sur-Richelieu ont adopté à la majorité une résolution pour céder une partie non protégée du boisé des Colibris au Centre de services scolaire des Hautes-Rivières (CSSDHR) pour la construction d'une école primaire, mardi soir. Lors de l'assemblée du conseil municipal, plusieurs citoyens ont démontré leur mécontentement, ce qui a mené à une intervention policière et à une suspension de la séance.

CESSION

Malgré les revendications, la Ville a officiellement cédé 16 500 mètres carrés de terrain au CSSDHR. La cession du site devait initialement se faire durant la séance du 9 avril, mais la décision avait été repoussée en raison de la pétition citoyenne.

« Nous avons pris du recul, ce qui nous a permis entre autres d'entendre les citoyens, de réévaluer d'autres options de terrains et de revalider notre choix. C'est le seul terrain qui respecte tous les critères », ajoute Mme Bouchard. En tout, neuf sites ont été étudiés. Elle assure également que la Ville continuera à collaborer étroitement avec le Centre de services scolaire sur ce dossier. « Ce milieu de vie sera profitable pour les enfants qui le fréquenteront. Je crois que cette école fera partie des plus belles de la Montérégie », mentionne la mairesse. En ce qui a trait à la demande de tenir une consultation publique, celle-ci a été rejetée à la majorité. Le conseiller municipal François Roy s'est dit contre les deux résolutions adoptées au sujet du lot en question.

SÉANCE MOUVEMENTÉE

La séance du conseil du 30 avril s'est déroulée de manière mouvementée, alors que plusieurs citoyens haussaient le ton dans la salle pour exprimer leur désaccord. La citoyenne Marie-Andrée Foucreault du regroupement Mères au Front, l'une des organisations luttant pour la préservation du boisé des Colibris, s'est même fait montrer la porte par des policiers. La séance a été suspendue durant une quinzaine de minutes.

« Je comprends très bien la déception des gens, je m'y attendais. Cependant, je ne peux pas accepter le manque de civisme. Je sais que l'environnement est au coeur des préoccupations de ces citoyens, mais notre décision devait être prise en appariant la valeur environnementale aux développements social et économique », commente la mairesse Andrée Bouchard. Ce genre d'intervention est une première depuis le début de son mandat.

DÉCEPTION

La citoyenne escortée hors de la salle du conseil, Marie-Andrée Foucreault, se dit déçue de la décision des élus de céder le terrain. « La Ville s'était engagée à protéger 10% de son couvert forestier. Nous ne sommes même pas à 8% et on continue de s'éloigner de l'objectif en détruisant des arbres », souligne celle qui n'a pas hésité à se faire entendre lors de la séance du 30 avril. Les groupes qui s'unissent pour la préservation du boisé, soit le Comité pour la

préservation du bois des Colibris, le Mouvement écologique du Haut-Richelieu, Mères au front et SOS Boisé de la Pinède, auraient dénombré 18 000 arbres dans la zone qui servira à la construction de l'école.

« Je suis triste de la situation, mais je suis également fière que nous soyons demeurés debout pour

défendre notre point », indique la militante. Cette dernière assure que les différents groupes ont l'intention de continuer leurs efforts pour s'opposer à la décision « Nous n'arrêterons pas tant que les arbres ne seront pas coupés », souligne-t-elle.



Le port de l'uniforme scolaire imposé à Armand-Racicot

MARIANNE LAFLEUR mlafleur@canadafrancais.com

Dès la prochaine rentrée scolaire, les étudiants de la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot (PCAR) devront porter un demi-uniforme pour circuler dans l'établissement. Il s'agissait de la dernière école secondaire de Saint-Jean-sur-Richelieu à ne pas exiger cette consigne vestimentaire.

« Ça a été un processus super intéressant où toutes les parties ont été impliquées. On a consulté notre personnel, nos parents et, évidemment, les élèves. Ça a été fait dans un processus consultatif pour nourrir la réflexion et amener l'équipe école à une décision », explique le directeur de PCAR, Louis-Philippe Dubois.

Toutes les personnes concernées auraient reçu un Google Forms à remplir. Parmi les parents, 856 auraient répondu à l'appel du sondage.

MÉCONTENTEMENT

Cette décision ne fait pas l'unanimité. « Dans le contexte économique actuel, de demander aux parents de déboursier un montant additionnel pour avoir droit à l'éducation, je trouve ça aberrant », exprime le parent d'une élève qui fréquente l'établissement scolaire. « C'était la dernière école de Saint-Jean-sur-Richelieu qui ne l'imposait pas donc ça laissait un choix aux parents qui ne souhaitaient pas fonctionner comme ça », renchérit celui qui préfère garder l'anonymat.

M. Dubois assure être sensible à cette réalité économique « Pour les familles qui nous manifestent des préoccupations financières, on a un partenariat avec la compagnie qui produit nos chandails pour leur offrir gracieusement un kit de base de demi-uniforme pour partir la prochaine année scolaire », mentionne-t-il.

COLLECTION

Le prix des vêtements varie entre 20\$ et 42\$, selon les morceaux choisis entre un polo, un t-shirt, un chandail, un kangourou ou un *crewneck*. Des tuques, des shorts et des pantalons cotons ouatés sont également disponibles, mais ne font pas partie du demi-uniforme.

Le parent déplore le fait que cela représente un coût minimal de 375\$ pour une famille de trois enfants. Il a d'ailleurs écrit à la direction de PCAR pour connaître les options qui s'offraient aux parents en difficulté financière. Celle-ci lui a répondu qu'elle comprenait ses préoccupations financières et l'a référé aux organismes communautaires, tels que la Société Saint-Vincent de Paul et la Fondation Maman Dion.

Insatisfait de cette réponse, le parent conteste la légitimité de l'école d'imposer des frais indirects par l'entremise de son règlement d'uniforme. Le directeur de l'école tient à rappeler « qu'il y a eu un souci de transparence et de collaboration de tout le monde » dans la démarche qui a conduit à cette décision.



À L'ÉCOLE SAINT-ALEXANDRE

Une course pour financer les projets scolaires

MARIANNE LAFLEUR mlafleur@canadafrancais.com

L'événement Je cours pour ma cour, organisé par l'école Saint-Alexandre, est de retour pour une troisième année. Le 11 mai prochain, les participants enfilent donc leur souliers de course ou embarqueront sur leur vélo afin de parcourir les différentes distances offertes.

« C'est vraiment un événement familial pour amasser des fonds pour les projets d'école et favoriser les saines habitudes de vie », affirme Laetitia Osswald, parent bénévole qui fait partie du comité organisateur de l'événement.

Cette course, qui avait pour but initial de revitaliser la cour d'école, sert aussi maintenant à financer d'autres projets scolaires et à valoriser la santé physique.

« Quand je suis arrivée, il y a trois ans, il y avait seulement un module de jeux pour les plus petits et des balançoires dans la cour. [...] Donc le projet est né comme ça », raconte Josée Prevost, directrice de l'école.

L'activité, qui se déroule de 8 à 13 heures, offre plusieurs options de trajets. La course de 10 km à pied a été remplacée pour une course à vélo de 20 km. Les coureurs ont donc le choix entre le parcours de 1 km, de 3 km ou de 5 km. Les cyclistes, eux, peuvent rouler pendant 10 km ou 20 km. Une marche de 5 km est également offerte.

L'activité ne perd pas de plumes cette année. « On est dans la même tangente que l'an passé. À ce

moment-ci, on avait à peu près 260 à 280 inscriptions et pour le moment on est dans la même lignée, ça se passe bien », relate Mme Osswald.

ÉCORESPONSABLE

Mme Osswald ajoute que l'organisation met beaucoup d'efforts afin de rendre l'événement le plus écoresponsable possible.

Les médailles, par exemple, sont fabriquées localement et faites de bois.

De plus, la distribution de pommes s'accompagne de l'installation de bacs de compost dans lesquels les fruits peuvent être déposés. Les participants sont aussi encouragés à amener leur bouteille d'eau réutilisable. Des fontaines d'eau sont accessibles sur place.

FONDS AMASSÉS

« C'est une petite cour d'école, mais qui en vaut la peine », pense la directrice.

L'année dernière, les 6000\$ récoltés ont servi à installer un nouveau module de parcours, une classe extérieure et de la tourbe dans la cour d'école. Cette fois-ci, l'argent servira entre autres à remplacer un module qui ne correspond plus aux normes.

M. Osswald assure que tout ce qui est amassé est investi dans l'école. « C'est important de préciser que 100% de ce qui est récolté va pour l'école. Il n'y a rien qui revient au comité organisateur », affirme-t-elle.

Pour encourager le projet, il est possible de s'inscrire ou de faire des dons au jcpmc. ca. Les tarifs pour participer à l'événement varient entre 10\$ et 35\$. Il

est également possible d'acheter des chandails à l'effigie de l'événement.



CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES HAUTES-RIVIÈRES

Sylvie Ménard nommée directrice générale adjointe

MARIANNE LAFLEUR mlafleur@canadafrancais.com

Le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières (CSSDHR) a procédé à la nomination de Sylvie Ménard au poste de directrice générale adjointe lors de la séance du conseil d'administration tenue le 23 avril. Son entrée en fonction est prévue le 27 mai.

Dans sa carrière, Mme Ménard a aussi été directrice de la polyvalente Hyacinthe-Delorme, qui compte 2000 élèves aux parcours variés, passant du Programme d'éducation intermédiaire (PEI) aux cheminements particularisés que sont l'adaptation scolaire et l'intégration linguistique, scolaire et sociale.

Elle a aussi occupé les fonctions de coprésidente et de vice-présidente à la Table de concertation des directeurs de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle de la Montérégie.

« Son parcours témoigne d'une vaste expérience tant au secteur des jeunes qu'à celui des adultes. Empreinte non seulement de la réalité du réseau de l'éducation, mais aussi de notre région, Mme Ménard saura soutenir les équipes pour mener à bien ses mandats », mentionne dans un communiqué Marie-Claude Huberdeau, la directrice générale du CSSDHR.

Le plan mou de la CAQ pour le français

Le gouvernement Legault avait mis la barre des attentes bien haut pour son plan d'action censé enrayer le déclin du français. Celui-ci propose finalement peu de neuf, estime notre collaboratrice.

Christine St-Pierre



Graham Hughes / La Presse Canadienne

Députée libérale à Québec de 2007 à 2022, Christine St-Pierre a été ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, de même que ministre des Relations internationales et de la Francophonie. Journaliste à Radio-Canada de 1976 à 2007, elle a été courriériste parlementaire à Québec et à Ottawa, puis correspondante à Washington.

«J'appelle les Québécois et les Québécoises à un réveil national ! » La formule de Jean-François Roberge était bien trouvée au moment de lancer les travaux du Groupe d'action pour l'avenir de la langue française, en janvier 2023.

Le ministre de la Langue française était alors accompagné de cinq collègues composant ledit comité, pour lequel François Legault voyait grand. « Par cette initiative, le gouvernement québécois convient qu'il y a urgence d'agir et veut susciter une prise de conscience chez les Québécois », soutenait alors le premier ministre.

Après ces débuts pleins de promesses, le temps a passé et le dépôt du rapport du comité d'action a été maintes fois reporté, avant qu'on le dévoile finalement dimanche dernier — soit 15 mois plus tard. Le premier ministre n'y était pas, mais Jean-François Roberge restait bien entouré pour marquer les efforts faits par le gouvernement : Mathieu Lacombe (Culture), Christine Fréchette (Immigration), Martine Biron (Relations internationales), Bernard Drainville (Éducation) et Pascale Déry (Enseignement supérieur) étaient tous présents pour présenter ce fameux Plan pour la langue française.

Étant donné l'engagement ferme, on se serait attendu à ce que la bande des six nous arrive avec des mesures audacieuses, inédites, costaudes et surprenantes qui allaient étonner les plus sceptiques, tellement la CAQ avait mis la barre haut et promis de « nous réveiller ».

On a plutôt eu droit à un plan sans échéancier ni objectif, dont les actions étaient pour la plupart déjà connues et sentaient le réchauffé.

Les cibles privilégiées de la CAQ demeurent les immigrants et la communauté anglophone (plus payantes politiquement).

La plus grosse part du gâteau de 603 millions sur cinq ans, soit 320 millions, ira essentiellement à l'immigration. Le document rappelle que les immigrants économiques devront obligatoirement connaître le français pour obtenir leur Certificat de sélection, et on exigera une connaissance du français des travailleurs temporaires s'ils ont obtenu une autorisation de séjour de plus de trois ans (ces mesures avaient déjà été annoncées). On met aussi en place de nouvelles conditions d'admissibilité pour le Programme de l'expérience québécoise, créé par les libéraux.

L'idée d'apprendre le français avant d'arriver au Québec n'est pas nouvelle. Mon ancienne collègue Kathleen Weil, ministre de l'Immigration de 2010 à 2012, puis de 2014 à 2017, avait négocié des partenariats avec les Alliances françaises un peu partout dans le monde et instauré des cours en ligne pour augmenter la part d'immigrants qui arrivent avec une connaissance de notre langue. La démarche avait porté des fruits.

Le gouvernement Legault n'invente donc rien ici, mais il souhaite renforcer le concept. Dans son document, il s'inquiète du fait que la proportion de gens qui « parlent principalement français à la maison » est passée de 82,9 % (en 2001) à 78,9 % (en 2021). Cet indicateur est discutable : il revient à dire qu'une famille dont la langue est le kabyle et qui voudrait transmettre ses racines aux enfants en parlant kabyle dans l'intimité de sa maison ferait reculer le français, voire ferait preuve de non-intégration. Plusieurs critiquent ce critère de mesure du déclin du français selon la langue parlée à la maison... et ils ont bien raison.

Le plan est silencieux sur la polémique qui défraie la chronique au sujet du « Bonjour-*Hi* ». Silencieux aussi sur la langue de service.

Une autre cible de prédilection de la CAQ pour expliquer le déclin du français est la communauté anglophone qui, pour la première fois, a franchi le cap du million d'habitants au Québec (12 % de la population en 2016, 13 % en 2021). Plus précisément, on en a contre les étudiants des établissements anglophones...

Le plan caquiste souligne que les universités anglophones accueillent 42 % d'étudiants étrangers ou qui ne sont pas résidents du Québec, et laisse entendre que cela contribue au recul du français à Montréal. « Cette forte incidence d'étudiants internationaux et canadiens résidant hors Québec dans les établissements anglophones, essentiellement à Montréal, a une incidence sur la langue utilisée dans l'espace public, comme ces derniers peuvent avoir une connaissance limitée, voire aucune, de la langue française », affirme le document... sans toutefois appuyer scientifiquement cette thèse, qui paraît relever davantage de la perception.

Il faut rappeler que Pascale Déry, ministre de l'Enseignement supérieur, a créé une véritable onde de choc lorsqu'elle a annoncé sans préavis à ces universités, il y a quelques mois, que les étudiants originaires d'autres provinces canadiennes verraient leurs droits de scolarité majorés fortement (les étudiants internationaux, encore plus). Dans le plan, on considère cette mesure — qui aura pour effet de réduire le volume d'étudiants provenant de l'extérieur du Québec — comme une manière de contribuer à enrayer le déclin du français : cela reste à voir...

Il y a aussi une incohérence à cet égard. On offre aux étudiants français une exemption d'augmentation. Pourtant, McGill à elle seule accueille 1 800 étudiants français qui ont essentiellement pour but de venir étudier dans nos universités anglophones pour parfaire leur anglais, et ce, à nos frais.

Il y a des mesures fort intéressantes en éducation, où l'on souhaite une meilleure maîtrise du français par les élèves, ce qui passe notamment par une sensibilisation à la lecture et un soutien pour l'accès aux livres québécois dans les écoles. Mais cette belle intention devra se contenter de miettes. Le mégaministère n'obtient qu'une famélique enveloppe de 11 millions de dollars par année pour cette mission.

En culture, qui aurait dû être la pièce maîtresse de ce plan, le gouvernement s'attriste avec raison de l'offre très limitée de contenus en langue française sur les grandes plateformes telles que Spotify et Netflix. Il entend légiférer afin de forcer ces géants à proposer des œuvres québécoises. Fort bien, mais ce projet de loi ambitieux et nécessaire n'est qu'à l'étape de chantier, alors qu'il y a une véritable urgence.

Le ministre Lacombe veut aussi financer plus de productions audiovisuelles de langue française (mesure déjà annoncée dans le budget), ce qui aura pour effet de laisser sur la touche tous les autres secteurs du milieu culturel qui crient famine et qui ont vu les mesures d'aide autorisées en raison de la pandémie être amputées. Pourquoi ne misons-nous pas sur les milliers de créateurs québécois qui ne demandent pas mieux que de participer à l'effort ? Pourquoi ne pas investir davantage dans les festivals, les arts de la scène, en chanson, en poésie, en théâtre ? En voulant agir dans un dossier important (les géants du Web), le ministre se trouve à déshabiller d'autres secteurs tout aussi importants dans la lutte pour le français.

Au final, le dévoilement du plan d'action aura été occulté par l'annonce du décès de l'auteur-compositeur-interprète Jean-Pierre Ferland. Et il y avait là valeur de symbole : dans le fond, ce départ, qui a bouleversé toutes les programmations a occupé les manchettes de tous les médias, est peut-être le plus puissant message pour « un réveil national » sur la beauté de la langue française. Jean-Pierre Ferland nous rappelle que les artistes sont, et seront toujours, les plus grands serviteurs du fait français, c'est-à-dire « l'âme de notre peuple », et qu'il faut « aller un peu plus haut, un peu plus loin »...

Vu sur les réseaux sociaux

Prérogative du ministre

On ne pourra plus ajouter de toilettes mixtes dans les écoles primaires et secondaires du Québec (celles existantes peuvent demeurer en place), a tranché mercredi le ministre de l'Éducation, Bernard Drainville. Ce dernier a clos le dossier avant d'entendre les recommandations du comité de sages que Québec a créé pour étudier la question de l'identité de genre, lequel doit remettre son rapport en 2025.



Bernard Drainville
@BDrainvilleQc

...

(1/2) J'ai annoncé ma position en septembre dernier: les toilettes pour les filles et pour les garçons sont là pour rester. Aucune toilette ni vestiaire mixtes ne peuvent être conçus lors de projets de construction ou de rénovation de bâtiments scolaires

Translate post



From journaldequebec.com

6:30 AM · May 1, 2024 · 33.2K Views

École Lucille-Teasdale : un agrandissement qui inquiète

Par Ali Dostie



Un aperçu de l'agrandissement de l'école Lucille-Teasdale et des maisons à proximité. (Photo: Gracieuseté)

Des résidents des alentours de l'école Lucille-Teasdale à Brossard s'inquiètent de l'agrandissement à venir de l'établissement scolaire, qui prendra forme à proximité de leur terrain.

Lorsque le 1er avril, le Centre de services scolaire Marie-Victorin (CSSMV) a avisé des résidents voisins de l'école secondaire du chantier qui débutera dans quelques semaines, Sylvie Lavigueur y a vu un «méchant poisson d'avril».

Elle est l'une des quatre propriétaires habitant sur croissant Rousseau et boul. Pelletier qui se sont présentés à la séance du conseil municipal de Brossard du 16 avril, avec en main une pétition regroupant les signatures de 16 résidents aux prises avec la même situation.

L'agrandissement prévoit entre autres l'ajout de 11 salles de classe et permettra d'accueillir 435 élèves supplémentaires. Il s'effectuera du côté gauche de la façade actuelle, en lieu et place d'un actuel espace vert, que voient les résidents du croissant Rousseau depuis leur cour. «Là, c'est le soleil, la lumière. Après, ce sera des fenêtres de classes, qui pointeront vers nous, dit-elle au *Courrier du Sud*. On va être à 30 pieds de l'école.»

Affirmant ne pas s'opposer à l'agrandissement de l'école en soi, Mme Lavigueur croit que d'autres endroits sur le site auraient pu accueillir ce prolongement. «Il y a le parc Sorbonne derrière l'école, ça aurait pu être adossé au boisé», suggère-t-elle. Elle avance également le scénario d'un deuxième étage sur le bâtiment existant.

Aussi, elle aurait aimé que les citoyens vivant aux alentours soient consultés. «Là, c'est le fait accompli. On a fait des démarches, on a brassé beaucoup de choses, mais il y a peu d'avancement.»

Une rencontre a eu lieu avec des représentants du CSSMV, mais Mme Lavigueur en sort peu satisfaite. À la séance du conseil, un propriétaire a dit aussi craindre l'impact des travaux sur sa résidence.

Le CSS Marie-Victorin a demandé aux propriétaires limitrophes de prendre des photos de leur fondation, de sorte qu'ils soient protégés advenant que le chantier ne cause des vibrations suffisamment fortes pour endommager leur demeure.

«J'ai dépensé pas mal d'argent pour refaire la fondation, plus de 100 000\$ et là, avec ce qu'ils vont faire, [il pourrait y avoir des dommages]», a-t-il exprimé.

Un autre résident a ajouté s'inquiéter pour le trafic que pourrait causer l'ajout d'autobus.

Nombreux facteurs

En plus des 11 salles de classe, l'extension de l'école permettra l'aménagement de 2 studios de performance, d'une zone dédiée aux présentations artistiques, ainsi que de 4 laboratoires.

La piscine sera rénovée et transformée en un plateau sportif polyvalent. À l'extérieur s'ajouteront une salle de classe en plein air et une zone d'entraînement sportif.

L'emplacement choisi «a été sélectionné après une analyse approfondie des besoins de l'école, des contraintes spatiales et des infrastructures existantes», informe Pierre-Luc Déry, conseiller en communication du CSSMV.

La fonctionnalité de l'école, la disponibilité des terrains, la fluidité de la circulation, la préservation du parc et de la zone boisée ont été pris en considération. Le projet d'agrandissement doit aussi se conformer aux exigences du gouvernement du Québec.

Quant à la possibilité d'un agrandissement en hauteur, «la structure du bâtiment existant n'a pas été conçue pour recevoir un étage supplémentaire», justifie M. Déry.

Il assure que des mesures d'atténuation «pour favoriser la communication et la cohabitation entre l'école et les résidents» sont mises en place avec l'entrepreneur, afin de garantir la sécurité des élèves et des résidents, réduire les nuisances du chantier et gérer le trafic.

«Après la construction de l'agrandissement, de nombreux arbres seront plantés afin de créer une zone tampon entre l'école et le voisinage», avance-t-il.

Demande conforme

Aux citoyens venus à la séance du conseil, la mairesse Doreen Assaad a expliqué que lorsqu'un propriétaire – dans ce cas, le CSSMV – dépose un projet, la Ville se doit de l'accepter s'il est conforme à la réglementation, ce qui était le cas du projet d'agrandissement.

«Ce n'est pas le premier agrandissement d'école qu'on voit. La Ville est en croissance, des agrandissements, ça se fait. Le but est de le faire en causant le moins de nuisances», a-t-elle soutenu.

Mme Assaad ainsi qu'un membre du service de l'urbanisme de la Ville ont tout de même rencontré des citoyens quelques jours après la séance.

Le directeur général Guy Benedetti a assuré aux citoyens que la prise de photos des fondations est une «pratique courante, pour vous protéger». En cas de bris, des correctifs peuvent être apportés.

EN BREF

L'ÉCOLE SECONDAIRE JACQUES-LEBER SERA RECONSTRUITE POUR LE COÛT DE 220 M\$

Le Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries (CSSDGS) a annoncé le début de la construction d'un nouveau bâtiment pour l'école secondaire Jacques-Leber, à Saint-Constant.

Cette nouvelle construction aura une capacité d'accueil de 1276 élèves, soit un ajout

de 731 places-élèves. La solution retenue implique de construire le nouveau bâtiment à l'emplacement de l'actuel terrain multisport synthétique. En revanche, ce dernier sera reconstruit et bonifié à la fin du projet, à l'emplacement de l'école actuelle.

Le mode de réalisation « conception-construction

progressif-CCP» a été retenu par la Société québécoise des infrastructures, à qui la gestion de ce projet de 220 M\$ a été confiée. Selon l'échéancier préliminaire, la nouvelle école pourra accueillir les élèves à la rentrée scolaire 2026.

Source : Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries





AU TRIBUNAL

Par Jérôme Coderre
Sociétaire | Montréal



QUÉBEC VEUT RÉFORMER L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION: QUOI EN RETENIR ?

Le 1^{er} février 2024, le ministre du Travail, Jean Boulet, a présenté le projet de loi n° 51, *Loi modernisant l'industrie de la construction*. Appelé à réformer, à moderniser et à rendre plus efficace l'industrie de la construction, ce projet de loi en est à l'étape des consultations et des amendements. Que devons-nous retenir de ce projet de loi avant son adoption ?

Ce projet de loi est déposé au moment où l'industrie de la construction, comme bien des secteurs de l'économie québécoise, doit faire face à une pénurie de main-d'œuvre. Le projet de loi tente principalement de revoir l'organisation du travail au sein de l'industrie de la construction.

De plus, l'industrie de la construction subit actuellement une forte pression puisqu'elle doit répondre à l'importante crise du logement à laquelle est confronté le Québec dans son ensemble, notamment à Montréal.

Ce projet de loi fait suite aux annonces gouvernementales de l'automne dernier concernant la formation de près de 5000 employés supplémentaires dans des corps de métiers recherchés. Le gouvernement avait annoncé vouloir offrir de nouvelles formations de courte durée en charpenterie-menuiserie, conduite d'engins de chantier, ferblanterie et réfrigération, ainsi que des formations menant à un diplôme d'études professionnelles (DEP) en électricité et en plomberie-chauffage.

Le Gouvernement du Québec annonçait, au moment du dépôt du projet de loi n° 51, les principaux objectifs de celui-ci, parmi lesquels on retrouve notamment :

- Favoriser une meilleure organisation du travail

en permettant une plus grande mobilité de la main-d'œuvre sur le territoire québécois, tout en conservant une priorité d'embauche régionale;

- Faciliter l'accès à l'industrie de la construction et l'inclusion des groupes représentatifs, notamment les femmes, les membres des Premières Nations, les Inuits ainsi que les personnes issues de l'immigration;

- Optimiser le régime de négociation des conventions collectives, notamment en modifiant la séquence et les périodes allouées au maraude et à la préparation des négociations, ainsi qu'en améliorant les mécanismes de médiation et de plainte, le tout afin de favoriser le règlement harmonieux des négociations;

- Permettre la négociation d'une rétroactivité des augmentations salariales et mettre en place un nouveau fonds à la Commission de la construction du Québec pour le versement de celle-ci.

Si l'accueil réservé au projet de loi semble plutôt bon dans l'industrie, un point de discordance pourrait survenir quant au sort des travailleurs en région. Bien que la plupart des représentants patronaux estiment que le nouveau projet de loi permettra de combler les besoins de main-d'œuvre en région, les principaux syndicats se désolent quant à eux des effets que pourrait avoir le projet de loi sur la priorité régionale à l'embauche.

Par exemple, l'Association de la construction du Québec estime quant à elle que « dans un contexte où la productivité est essentielle pour répondre aux défis de la pénurie de main-d'œuvre et réaliser efficacement les projets de construction dans toutes les régions du Québec, l'ACQ reconnaît l'importance capitale

des actions entreprises¹. »

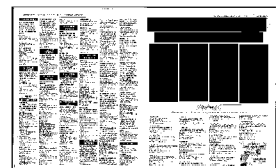
À l'inverse, « la CSD Construction constate que le gouvernement a répondu à une demande patronale majeure en interdisant de négocier de bonne foi des clauses sur la mobilité de main-d'œuvre². »

Le défi est grand pour une industrie appelée à en réaliser beaucoup, le tout dans un contexte de rareté de main-d'œuvre, d'inflation et de rétention difficile des employés. Le gouvernement tente de trouver des solutions pour faire face à ces problèmes, reste à voir les impacts concrets que celles-ci auront.

La plupart des associations et des syndicats de la construction ont pu livrer leur point de vue sur la question en commission parlementaire au cours du mois de mars.

À présent, le projet de loi en est à l'étape de l'étude détaillée en commission. Au cours de cette étape, les parlementaires, tant du gouvernement que des oppositions, auront l'occasion de proposer des amendements, eu égard aux commentaires reçus des différents intervenants au cours des dernières semaines.

Par la suite, la Commission de l'économie et du travail, chargée d'évaluer le projet de loi, produira son rapport final qui devra être adopté par l'Assemblée nationale du Québec, là où



siègent les 125 députés. Ultiment, le projet de loi sera soumis à un vote pour être adopté.

Nous en sommes donc dans la dernière ligne droite du projet de loi. Il sera intéressant de voir la version définitive qui sera adoptée, ainsi que les effets de celle-ci sur l'industrie.

¹ Communiqué de l'Association de la construction du Québec daté du 1^{er} février 2024.

² Communiqué de la CSD Construction daté du 2 février 2024.

Pour questions ou commentaires, vous pouvez joindre M^e Jérôme Coderre par courriel à jcoderre@millerthomson.com ou par téléphone au 514.879.4090.

Communiqué (s)

L'organisme CyberCap se déploie dans le Bas-Saint-Laurent pour favoriser la persévérance scolaire et la sensibilisation des jeunes du secondaire

NOUVELLES FOURNIES PAR

Ministère de l'Éducation →

02 mai, 2024, 10:00 ET

RIMOUSKI, QC, le 2 mai 2024 /CNW/ - **CyberCap**, précurseur en matière de persévérance scolaire par la voie du numérique, annonce son déploiement dans la région du Bas-Saint-Laurent grâce au soutien du ministère de l'Éducation et de précieux partenaires de la région. Les activités du programme désormais disponibles dans cette région auront un impact positif sur la persévérance des jeunes, tout en leur ouvrant de nouvelles perspectives dans le domaine du numérique et en les sensibilisant aux enjeux de la cybersécurité et de l'intelligence artificielle. CyberCap invite d'ailleurs les écoles secondaires publiques des différentes régions du Québec à faire connaître leur intérêt pour l'ajout du programme Relève Numérique à leur cursus.

Louise-Andrée Perras, fondatrice et administratrice de CyberCap, mentionne : « Nous sommes heureux.euses d'annoncer notre déploiement dans la région du Bas-Saint-Laurent. Celui-ci est notamment rendu possible grâce aux nombreux partenaires qui se mobilisent et nous soutiennent. Il s'agit d'un pas de plus vers notre ambition d'offrir nos activités aux jeunes et de soutenir les enseignant.es de toutes les régions du Québec. »

« Notre expansion dans le Bas-Saint-Laurent marque une avancée significative dans notre engagement en faveur d'une éducation plus étendue dans les métiers et les enjeux reliés au numérique. Depuis 2018, le programme Relève Numérique a joué un rôle essentiel en soutenant élèves et enseignant.es dans l'intégration des outils numériques, tandis que CyberCap propose une approche innovante pour éduquer et sensibiliser les jeunes de 12 à 17 ans. Dans cette optique, nous sommes fier.ères de sensibiliser désormais les élèves du secondaire de la région du Bas-Saint-Laurent aux défis de la cybersécurité et des comportements en ligne. Dans un monde où la technologie est omniprésente, notre objectif est de former des citoyens responsables à l'ère numérique. »

- Marie-Astrid Dubant, Directrice générale de CyberCap

« Les projets de CyberCap sont de belles initiatives qui encouragent la persévérance scolaire de milliers d'élèves en les mettant en contact avec le numérique. En investissant dans des programmes novateurs comme Relève numérique, nous donnons à nos jeunes du secondaire les outils nécessaires pour réussir dans un monde en constante évolution où la technologie fait partie de notre quotidien. Bravo encore pour ce beau projet! »

- Bernard Drainville, ministre de l'Éducation

« Le projet CyberCap incarne l'esprit d'innovation qui anime le Bas-Saint-Laurent. Le déploiement du projet Relève numérique dans notre région marque une étape importante dans notre engagement envers l'éducation à l'ère du numérique et la réussite des jeunes. Félicitations à CyberCap! Votre objectif est ambitieux et porteur pour l'éducation de nos jeunes. »

- Maïté Blanchette Vézina, ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent et de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

« Le numérique est au cœur de chacune de nos opérations manufacturières. »

- Harold Bélanger, Directeur Développement Corporatif de MIRALIS

« Chez RIOUX nous croyons qu'une éducation de qualité a le pouvoir d'influencer positivement les individus, les communautés et les générations futures. Si nous offrions à tous la chance de recevoir une éducation de qualité, la société et les individus eux-mêmes atteindraient un tout autre niveau de développement. C'est dans cet esprit que nous faisons le choix de nous impliquer aux côtés de Cybercap pour le déploiement de leur programme au Bas-Saint-Laurent. La persévérance scolaire est un combat que nous devons mener collectivement. »

- François B. Rioux, Président du groupe RIOUX.

« La persévérance scolaire chez les jeunes est au cœur de nos implications sociales chez Groupe RPF. Aujourd'hui, le numérique est partout et c'est un sujet de premier plan pour toutes les entreprises. Il s'agit d'une belle opportunité pour les jeunes de trouver une voie intéressante pour persévérer dans leurs études. Pour nous, le projet d'incubateur numérique CyberCap rejoint parfaitement nos valeurs corporatives et nous permet de nous engager activement dans La Matapédia. »

- Marc Poirier, président et co-proprétaire Groupe RPF

À propos de CyberCap

Premier incubateur numérique au Québec, CyberCap œuvre pour la persévérance scolaire et le raccrochage par des activités de prévention et d'accompagnement afin d'aider les jeunes à trouver leur place dans la société par le biais du numérique.

Depuis 2000, ce sont plus de 40 000 participations aux activités offertes par CyberCap en exploration professionnelle et en sensibilisation à la citoyenneté à l'ère du numérique pour améliorer leur situation personnelle, sociale, scolaire et professionnelle.

Les actions de CyberCap sont rendues possibles grâce au soutien financier des partenaires suivants : **Services Québec -- Direction régionale de Montréal, ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, la Ville de Montréal, Cybereco, Pôle-Québec, Fondation RBC, Rogers Communications, Garaga, Miralis, Groupe RPF, Groupe Rioux et Mon Avenir TI.**

SOURCE Ministère de l'Éducation

Renseignements: Pour plus d'informations, veuillez contacter : Noémie Deber-Filioux, Directrice des communications et de la philanthropie, CyberCap, 418 271-9309, ndeberfilioux@cybercap.qc.ca; Jean Létourneau, Directeur général, SOPER, 418 750-7210, jletourneau@soper-rimouski.ca





CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS
Lauréats 2024 du Défi OSEntreprendre

3 mai 2024

C'est avec une grande fierté que le Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands dévoile les lauréats locaux du Défi OSEntreprendre dont le volet scolaire vise à faire rayonner l'esprit d'entreprendre des élèves des établissements scolaires.

Au cours des dernières semaines, un jury, composé de différents membres du CSSVT et du Carrefour Jeunesse emploi Beauharnois-Salaberry, a procédé à l'analyse des différents projets déposés dans le cadre de cette 26^e édition du Défi OSEntreprendre. Parmi les neuf dossiers de candidatures reçus, quatre ont été retenus pour passer à l'étape suivante : la finale régionale du Défi OSEntreprendre.

[Lire le communiqué complet](#)

Pour plus d'information




Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands

630, rue Ellice

Beauharnois Québec

Canada J6N 3S1

 cssvt.gouv.qc.ca/

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE L'OR-ET-DES-BOIS **Bilan positif pour les 5 ans d'Expérience Québec**

3 mai 2024

Expérience Québec - La région Abitibi-Témiscamingue a souligné ses 5 ans de création lors d'un événement rassembleur ce 1er mai. 2024. Anciens élèves, élèves en formation, membres du personnel, ainsi que plusieurs organismes et partenaires de la région se sont réunis pour marquer ce moment significatif et dresser le bilan des réalisations des cinq dernières années.



Au cours de cette période, Expérience Québec a été à la rencontre de milliers d'individus en France et en Afrique afin de leur présenter les opportunités de formation professionnelle, d'emploi et la région de l'Abitibi-Témiscamingue. 323 élèves internationaux ont choisi l'Abitibi-Témiscamingue et ont diplômé dans l'un de cinq centres de formation professionnelle de la région (CFP). Ces élèves proviennent de 25 pays différents avec une forte représentation de la France, du Maghreb et de l'Afrique de l'Ouest.

« C'est une fierté pour nous d'avoir accueilli tous ces élèves en Abitibi-Témiscamingue, soutient Mathieu Ouellet, coordonnateur d'Expérience Québec. La majorité des programmes de formation s'offrent à plusieurs endroits au Québec alors nous devons leur faire découvrir les avantages de la région et nous pouvons dire que c'est réussi. »

Travaillant autant pour le recrutement, l'accompagnement et le soutien dans les démarches d'immigration, l'équipe est composée de six personnes : Louise Ratté, Brice Sarfati, Amélie Chartrand, Vanessa Morin-Nadeau, Marie-Soleil Blais et Mathieu Ouellet. À l'occasion lors de missions à l'internationale, l'équipe est bonifiée avec d'anciens élèves ou encore des parents des élèves qui sont venus étudier.

Au cours de ces années, l'équipe a réalisé des missions de recrutement en France et dans six pays d'Afrique, prenant part à une trentaine d'événements de recrutement et se rendant dans une quarantaine d'écoles pour rencontrer des adolescents et leur présenter la région ainsi que les opportunités de formation professionnelle disponibles. Ils ont également eu l'honneur de rencontrer et de tisser des liens avec cinq ambassadeurs du Canada en Afrique.

Expérience Québec a également annoncé l'année dernière une nouvelle offre de services aux entreprises de la région, en partenariat avec YourTeam International Service-conseil et YourConnexion Services Immigration. Cette offre conjointe propose plusieurs solutions pour répondre à la pénurie de main-d'oeuvre dans la région.

« Ce partenariat nous permet de répondre à tous les besoins d'une personne immigrante que l'on rencontre à l'international, explique M. Ouellet. Qu'elle vienne en famille ou seule, selon son projet de vie, nous pouvons l'accompagner dans tout le processus.

À propos d'Expérience Québec : Expérience Québec est une initiative des cinq centres de formation professionnelle de l'Abitibi-Témiscamingue. C'est un projet de recrutement, d'accompagnement et d'accueil pour des élèves et des travailleurs internationaux voulant s'établir en Abitibi-Témiscamingue. Le projet vise notamment à pallier le manque d'élèves inscrits dans les divers programmes offerts ainsi que le manque de travailleurs qualifiés en entreprise. Depuis sa création il y a cinq ans, l'organisme a accueilli près de 350 élèves internationaux.

Vidéo qui souligne les 5 ans d'Expérience Québec : <https://www.facebook.com/experiencequebecAT/videos/1088086315624985>

Pour plus d'information



Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois

799, boulevard Forest

Val-d'Or Québec

Canada J9P 2L4

🌐 www.csob.qc.ca

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES CHIC-CHOCS

Un succès pour la formation offerte aux employés du secteur des pêches

2 mai 2024

En collaboration avec le Comité sectoriel de main-d'oeuvre des pêches maritimes (CSMOPM) et afin de contrer la crise qui sévit actuellement dans le secteur des pêches, le Service aux entreprises du Centre de services scolaire des Chic-Chocs a permis à soixante-sept (67) personnes de la région de participer à une formation de base en entreprise.



Les 67 participants ayant pris part à la formation de base en entreprise.

Offerte en partie au Centre de l'Envol de Rivière-au-Renard, les employés des usines Marinard et des Pêcheries gaspésiennes de Rivière-au-Renard, ainsi que l'entreprise Crevettes du Nord Atlantique de L'Anse-au-Griffon ont participé à cette formation d'une durée de 8 semaines, à raison de 35 heures par semaine. Mise sur pied afin de mieux outiller les employés d'usine face à la précarité observée dans le secteur de la pêche à la crevette et du poisson de fond, les participants ont eu la possibilité de développer diverses compétences liées à leur domaine d'activités, mais également de consolider leurs aptitudes auprès de secteurs très variés. Que ce soit la connaissance des espèces de poisson du territoire, le développement durable, la communication, l'inclusion sociale, la comptabilité, le harcèlement au travail ou l'utilisation des outils numériques, les apprenants ont eu la chance de parfaire leurs connaissances grâce à la contribution de sept (7)

formateurs d'expérience. « Cette formation a permis aux entreprises de mobiliser et de valoriser le personnel affecté par la présente situation, tout en favorisant la rétention des employés et en développant une main-d'oeuvre compétente. », de souligner monsieur Luc Chrétien, directeur des Services éducatifs aux adultes et de la formation professionnelle.



Maude Amos-Laflamme, secrétaire du centre de l'Envol, Sandrine Papageorges, enseignante, Soïzic Provost, enseignante, Alix Fournier, enseignante, Steeve Colenbier, enseignant, Pierre-Luc Dumaresq, enseignant ainsi Luc Chrétien, directeur des Services éducatifs aux adultes et de la formation professionnelle.

Absents sur la photo : Dominic Carbonneau et Marc Bunton, enseignants.

Les participants ont manifesté une grande satisfaction face à la formation qu'ils ont trouvée très diversifiée. Une expérience qu'ils souhaiteraient renouveler dans les prochaines années.

Mentionnons que deux autres groupes suivent cette même formation dans le secteur de la Haute-Gaspésie. Celle-ci devrait se terminer prochainement.

Pour plus d'information



Centre de services scolaire des Chic-Chocs

102, rue Jacques-Cartier

Gaspé Québec

Canada G4X 2S9

www.cschic-chocs.qc.ca/



CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES SAMARES

L'équipe de la formation générale des adultes brille au congrès de l'Association québécoise des intervenantes et intervenants en formation générale des adultes (AQIFGA)!

3 mai 2024

Les 10-11-12 se tenait le 18e congrès de l'AQIFGA sous le thème de «L'éducation des adultes: un monde rayonnant au service de la réussite». Ce moment attendu des acteurs de la formation générale des adultes est une occasion de partages d'expertise et d'exploration des dernières découvertes en éducation.



De gauche à droite : Érik Sauriol - enseignant de français FBC, Hugo Versailles - conseiller pédagogique, Catherine Dalpé - conseillère pédagogique, Catherine Faucher - enseignante en adaptation scolaire, Sarah Lapré - enseignante et personne-ressource, Julie Lachapelle - enseignante de français FBD et Eve-Line Landry - agente de réadaptation.

L'équipe de la formation générale des adultes brille au congrès de l'Association québécoise des intervenantes et intervenants en formation générale des adultes (AQIFGA)!

Pour l'occasion, l'équipe avait développé et proposé pas moins de sept ateliers pour la programmation du congrès, lesquels ont tous été retenus!

C'est ainsi qu'ils ont offert conférences, ateliers et animation de tables rondes autour des meilleures pratiques à leurs collègues du réseau : métacognition, pédagogie flexible, autoévaluation, approche, rétroaction.

C'est aussi lors de cet événement qu'Hugo Versailles, conseiller pédagogique en mathématiques et sciences, s'est vu décerné le prix Reconnaissance intervenant inspirant 2024 pour sa contribution exceptionnelle à l'éducation des adultes. On souligne l'engagement qu'il démontre dans le développement des pratiques éducatives et pédagogiques, sa bienveillance et son esprit de collaboration.



Hugo Versailles, lors de la remise du prix reconnaissance.

Félicitations à toute l'équipe! Votre engagement à cultiver un environnement éducatif de haute qualité qui permet à chacun de réaliser son plein potentiel fait toute la différence dans le parcours des élèves et contribue à faire rayonner la formation générale des adultes.



Pour plus d'information



Centre de services scolaire des Samares

4671, rue Principale
Saint-Félix-de-Valois Québec
Canada J0K 2M0
csssamares.gouv.qc.ca/



CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE HARRICANA

En réponse au Syndicat de l'enseignement de la Jamésie et de l'Abitibi-Témiscamingue - Une organisation scolaire serrée, répondant à l'ensemble des besoins des écoles ainsi qu'aux défis de pénurie de main-d'oeuvre

3 mai 2024

Comme annoncé en avril, l'Harricana présente une organisation scolaire serrée, mais répondant à l'ensemble des besoins de ses écoles. Cette organisation assure aussi une équité des services et une meilleure répartition des tâches d'enseignement. Le centre de services scolaire assure également que tous les effectifs enseignants auront un travail au sein de l'Harricana pour la prochaine rentrée.

Une question d'équité dans l'organisation des services éducatifs offerts dans l'ensemble des écoles

L'organisation préscolaire des écoles Saint-Marc-La Corne et Notre-Dame-du-Sacré-Coeur accueilleront deux classes de maternelle de 14 et 18 élèves. Ces ratios maîtres-élèves répondent au niveau 9 et 10 des milieux défavorisés qui s'élèvent à 16 élèves pour la maternelle 4 ans et à 18 élèves en maternelle 5 ans. Les écoles urbaines accueillant le préscolaire sont pratiquement toujours au maximum de sa capacité. Pour sa part, la classe maternelle 4 et 5 ans de l'école de Launay-Trécesson comptera 16 élèves.

Comme déjà annoncé, la classe multiâges 4 et 5 ans de Berry a été fermée puisqu'elle comptait seulement 5 inscriptions en date du 11 mars dernier. Les écoliers de ce groupe pourront fréquenter une autre école de l'Harricana après discussion avec leurs parents.

Rappelons que dans tous ces cas, comme prévu au plan triennal d'organisation scolaire, une réévaluation de la clientèle sera effectuée au début août. En fonction de nouvelles données, soit les nouvelles inscriptions et les déménagements possibles, la réouverture d'un groupe pourrait être annoncée à ce moment.

Dans le contexte de pénurie de main-d'oeuvre, tous les membres du personnel enseignant travailleront

La CSS Harricana indique que les enseignantes en surplus au préscolaire seront facilement relocalisées si il n'y a pas de réouverture de groupe. En fait, l'organisation scolaire permettra d'assurer une stabilité d'enseignement dans les classes. Comme c'est le cas ailleurs en province, cette année quelques classes ont vu plusieurs enseignants passés devant des groupes d'élève du primaire et du secondaire. Ajoutons à cela que 65 % des contrats temps partiel d'enseignement ont été comblés par des enseignants non légalement qualifiés. Ce qui occasionne que cette relève de talent a besoin d'accompagnement de leurs pairs pour leur insertion professionnelle.

Pour plus d'information



Centre de services scolaire Harricana

341, rue Principale Nord

Amos Québec

Canada J9T 2L8

 www.csharricana.qc.ca

26^e ÉDITION DU DÉFI OSENTREPRENDRE

QUATRE PROJETS FINALISTES AU CSS DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS

Beauharnois, lundi 22 avril 2024 – C’est avec une grande fierté que le Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands dévoile aujourd’hui les lauréats locaux du Défi OSEntreprendre dont le volet scolaire vise à faire rayonner l’esprit d’entreprendre des élèves des établissements scolaires.

Au cours des dernières semaines, un jury, composé de différents membres du CSSVT et du Carrefour Jeunesse emploi Beauharnois-Salaberry, a procédé à l’analyse des différents projets déposés dans le cadre de cette 26^e édition du Défi OSEntreprendre. Parmi les neuf dossiers de candidatures reçus, quatre ont été retenus pour passer à l’étape suivante : la finale régionale du Défi OSEntreprendre.

Dans la catégorie Primaire – 2^e cycle (3^e et 4^e année), les grands honneurs reviennent au projet Collecte de sang! de l’école Frédéric-Girard située à Salaberry-de-Valleyfield. Dans le but de collaborer avec la communauté et les parents, l’idée d’élaborer une collecte de sang s’avérait être un projet formateur et rassembleur pour les élèves de l’école. En équipe, les enfants ont collaboré pour tenir différents rôles lors d’une collecte de sang qui s’est déroulée le 22 février dernier.

Grâce à la participation d’Héma-Québec, les élèves ont pu bénéficier d’un atelier en classe sur la raison d’être et le fonctionnement d’une collecte de sang. Les informations transmises et la réalisation de cet événement ont permis aux participants de développer leurs qualités entrepreneuriales et leur empathie face au don de soi.

Dans la catégorie Primaire – 3^e cycle (5^e et 6^e année), c’est le projet Sacs magiques de l’école Notre-Dame-de-la-Paix de Beauharnois qui a été sélectionné pour représenter le CSSVT à la finale régionale du Défi OSEntreprendre. Pour réinvestir les apprentissages de l’année précédente, les enseignantes, Marilynne Prévost et Marilynne Levac, ont proposé un nouveau projet entrepreneurial aux élèves des classes GADCA : la confection de sacs magiques. Les apprentissages acquis l’année précédente, grâce à la confection de napperons, avaient permis aux enfants de planifier et d’organiser le projet, d’améliorer des notions de mathématique et de français ou encore d’apprendre les bases de la couture. Tous ces concepts ont pu être transposés au projet de confection de sacs magiques. Ensemble, sous la supervision des enseignants, les élèves ont ensuite vendu leurs sacs magiques au Marché de Noël organisé par le service de garde de l’école.

Dans la catégorie Secondaire – 2^e cycle (3^e, 4^e et 5^e année), les élèves de l’école Arthur-Pigeon à Huntingdon ont su charmer le jury du Défi OSEntreprendre grâce au projet Les Jardins d’Arthur. Située en milieu rural, l’école Arthur-Pigeon souhaitait faire découvrir les métiers de la formation professionnelle reliés au monde agricole, à l’aménagement paysager et à la vente-conseil. En prenant part à ce projet entrepreneurial, les élèves ont appris à cultiver des plants de légumes, de fines herbes et de fleurs avec soin, avant de procéder à la vente des semis et à la création d’articles de jardin. Motivés à l’idée d’utiliser une approche entrepreneuriale, les jeunes ont particulièrement apprécié l’idée de poser des actions concrètes, de voir les résultats positifs sur la communauté, et ce, tout en encourageant l’autosuffisance alimentaire.

Dans la catégorie Adaptation scolaire et éducation des adultes, le projet qui a retenu l'attention est celui des Betteraves de l'école de la Baie-Saint-François de Salaberry-de-Valleyfield. Soutenus par leur enseignante Audrey-Anne Charland, les élèves d'adaptation scolaire ont voulu partager leur talent culinaire à l'ensemble de la communauté scolaire et leur entourage. L'idée de cuisiner des betteraves, de les mettre en pots et de les vendre a animé les élèves qui désiraient trouver une recette ancestrale québécoise à réaliser.

Associés à un commerce local, les élèves ont été impliqués dans toutes les étapes du projet. Après quelques essais et quelques embûches, ils sont arrivés à un résultat final très réussi. Une fois l'étiquette choisie et la publicité enclenchée, les élèves ont pris plaisir à vendre leurs produits au personnel de l'école et au commerçant collaborant au projet.

« Le Défi OSEntreprendre met en lumière la passion, l'enthousiasme et la motivation de nos élèves! Encourager la fibre entrepreneuriale de nos élèves à travers des projets concrets permet de contribuer au développement de leur plein potentiel. Ces initiatives permettent d'acquérir de nouvelles connaissances, mais aussi de développer diverses compétences liées à leur cheminement académique. Bravo! », de souligner Suzie Vranderick, directrice générale du CSS de la Vallée-des-Tisserands.

Des diplômes de reconnaissance ont récemment été remis aux quatre finalistes locaux qui se sont démarqués par la qualité de leur projet, leur créativité et leurs valeurs. Par ailleurs, leurs projets sont présentement en lice pour la finale régionale qui se déroulera en Montérégie à la fin du mois d'avril.

Bon succès à nos fiers représentants des écoles du Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands! Félicitations, également, à tous les participants de la finale locale qui ont présenté des projets très inspirants.

- 30 -

À propos du Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands | Le Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands (CSSVT) dessert une population plus de 90 000 personnes qui habitent un vaste territoire situé à l'extrémité ouest de la Montérégie. Il dispense des services éducatifs à près de 11 000 élèves, jeunes et adultes. Il emploie plus de 2 000 personnes réparties dans plus de 30 écoles et centres, leurs points de service et un centre administratif. Son budget annuel approche 155 M\$. Il assure au sein de sa communauté la promotion des valeurs de bienveillance, de collaboration, de confiance et de courage. Il partage une vision avec sa communauté scolaire dont les artisans tissent des liens forts et ont un but commun : accroître la réussite et développer le plein potentiel de chaque élève, jeune ou adulte. Il s'est de plus inscrit, avec l'adoption de son Plan d'engagement vers la réussite, dans une démarche d'amélioration continue dans l'ensemble de ses sphères d'activité.

Source:

Services du secrétariat général et des communications
communications@cssvt.gouv.qc.ca | 450 225-2788, poste 6406

GOVERNEMENT DU QUÉBEC

Journée nationale du sport et de l'activité physique - Choisis ton terrain de jeu : la ministre Charest invite la population à bouger!

3 mai 2024

Devant la grande offre d'activités physiques, sportives et de plein air disponibles et les nombreux bienfaits sur la santé qui découlent de leur pratique, la ministre responsable du Sport, du Loisir et du Plein air, Mme Isabelle Charest, invite la population à bouger à l'occasion de la Journée nationale du sport et de l'activité physique (JNSAP). Sur le thème *Choisis ton terrain de jeu*, la JNSAP se veut un moment privilégié pour que les Québécoises et Québécois prennent une pause de leur routine quotidienne afin de redécouvrir le plaisir de bouger en solo, en famille ou entre amis.

Rappelons que du 2 au 12 mai, les municipalités, les organismes sportifs, de loisir et de plein air, les établissements scolaires, les services de garde éducatifs à l'enfance et les milieux de travail sont invités à mettre la pratique régulière d'activités physiques au cœur de leurs activités et de leurs installations.

Citation :

- « *Chaque année, la Journée nationale du sport et de l'activité physique est un bon moment pour se rappeler que bouger, ça n'a pas à être compliqué. Toutes les occasions sont bonnes pour tirer avantage des bienfaits de l'activité physique. Se dépasser en équipe avec des amis, sortir en nature en famille, prendre l'air à l'heure du dîner ou tout simplement bouger parce que ça nous fait du bien, c'est possible chaque jour! En ce 2 mai, choisissez votre terrain de jeu et profitez de tous les bienfaits du sport pour le corps et l'esprit!* »
- *Isabelle Charest, ministre responsable du Sport, du Loisir et du Plein air*

Liens connexes :

- Plus d'informations sur la JNSAP : <https://www.quebec.ca/journee-nationale-sport-activite-physique>
- Sport, loisir et plein air : <https://www.facebook.com/auqconbouge/>

Pour plus d'information

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

L'organisme CyberCap se déploie dans le Bas-Saint-Laurent pour favoriser la persévérance scolaire et la sensibilisation des jeunes du secondaire

3 mai 2024

CyberCap, précurseur en matière de persévérance scolaire par la voie du numérique, annonce son déploiement dans la région du Bas-Saint-Laurent grâce au soutien du ministère de l'Éducation et de précieux partenaires de la région. Les activités du programme désormais disponibles dans cette région auront un impact positif sur la persévérance des jeunes, tout en leur ouvrant de nouvelles perspectives dans le domaine du numérique et en les sensibilisant aux enjeux de la cybersécurité et de l'intelligence artificielle. CyberCap invite d'ailleurs les écoles secondaires publiques des différentes régions du Québec à faire connaître leur intérêt pour l'ajout du programme Relève Numérique à leur cursus.

Louise-Andrée Perras, fondatrice et administratrice de CyberCap, mentionne : « Nous sommes heureux.euses d'annoncer notre déploiement dans la région du Bas-Saint-Laurent. Celui-ci est notamment rendu possible grâce aux nombreux partenaires qui se mobilisent et nous soutiennent. Il s'agit d'un pas de plus vers notre ambition d'offrir nos activités aux jeunes et de soutenir les enseignants de toutes les régions du Québec. »

« Notre expansion dans le Bas-Saint-Laurent marque une avancée significative dans notre engagement en faveur d'une éducation plus étendue dans les métiers et les enjeux reliés au numérique. Depuis 2018, le programme Relève Numérique a joué un rôle essentiel en soutenant élèves et enseignants dans l'intégration des outils numériques, tandis que CyberCap propose une approche innovante pour éduquer et sensibiliser les jeunes de 12 à 17 ans. Dans cette optique, nous sommes fiers de sensibiliser désormais les élèves du secondaire de la région du Bas-Saint-Laurent aux défis de la cybersécurité et des comportements en ligne. Dans un monde où la technologie est omniprésente, notre objectif est de former des citoyens responsables à l'ère numérique. »

- Marie-Astrid Dubant, Directrice générale de CyberCap

« Les projets de CyberCap sont de belles initiatives qui encouragent la persévérance scolaire de milliers d'élèves en les mettant en contact avec le numérique. En investissant dans des programmes novateurs comme Relève numérique, nous donnons à nos jeunes du secondaire les outils nécessaires pour réussir dans un monde en constante évolution où la technologie fait partie de notre quotidien. Bravo encore pour ce beau projet! »

- Bernard Drainville, ministre de l'Éducation

« Le projet CyberCap incarne l'esprit d'innovation qui anime le Bas-Saint-Laurent. Le déploiement du projet Relève numérique dans notre région marque une étape importante dans notre engagement envers l'éducation à l'ère du numérique et la réussite des jeunes. Félicitations à CyberCap! Votre objectif est ambitieux et porteur pour l'éducation de nos jeunes. »

- Maïté Blanchette Vézina, ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent et de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

« Le numérique est au cœur de chacune de nos opérations manufacturières. »

- Harold Bélanger, Directeur Développement Corporatif de MIRALIS

« Chez RIOUX nous croyons qu'une éducation de qualité a le pouvoir d'influencer positivement les individus, les communautés et les générations futures. Si nous offrons à tous la chance de recevoir une éducation de qualité, la société et les individus eux-mêmes atteindraient un tout autre niveau de développement. C'est dans cet esprit que nous faisons le choix de nous impliquer aux côtés de CyberCap pour le déploiement de leur programme au Bas-Saint-Laurent. La persévérance scolaire est un combat que nous devons mener collectivement. »

- François B. Rioux, Président du groupe RIOUX.

« La persévérance scolaire chez les jeunes est au cœur de nos implications sociales chez Groupe RPF. Aujourd'hui, le numérique est partout et c'est un sujet de premier plan pour toutes les entreprises. Il s'agit d'une belle opportunité pour les jeunes de trouver une voie intéressante pour persévérer dans leurs études. Pour nous, le projet d'incubateur numérique CyberCap rejoint parfaitement nos valeurs corporatives et nous permet de nous engager activement dans La Matapédia. »

- Marc Poirier, président et co-propriétaire Groupe RPF

Sept finalistes et trois gagnantes : nos écoles se distinguent au Défi OSEntreprendre

[Accueil](#) » Sept finalistes et trois gagnantes : nos écoles se distinguent au Défi OSEntreprendre



25 avril 2024

Le volet scolaire du Défi OSEntreprendre soutient le développement de l'esprit entrepreneurial en mettant en lumière des projets réalisés par des élèves à la grandeur du Québec.

Au Centre de services scolaire de Montréal, huit projets réalisés par sept écoles distinctes ont été sélectionnés pour la finale régionale montréalaise de ce défi. Au total, plus de 75 000 personnes étaient inscrites au concours. C'est dire l'engouement pour l'entrepreneuriat des élèves, et ce, dès le préscolaire!

Puisque se qualifier pour le défi OSEntreprendre est déjà un exploit, voici les sept écoles ayant représenté le CSSDM cette année!

Projets gagnants

Un gros merci!

École Philippe-Labarre

Gagnant dans la catégorie préscolaire

Enseignante : Julie Plamondon

Directrice : Alexandra Dufort

Les élèves de la maternelle organisent au printemps un véritable 5 à 7 afin de remercier les parents bénévoles. Les élèves ont conceptualisé d'eux-mêmes l'invitation et les cadeaux. Ils ont aussi pensé à l'ambiance, de la musique à la décoration en passant par l'animation et la nourriture.

Rien ne sera laissé au hasard lors de cet événement hors du commun!

Des passions derrière les sourires

École Sainte-Jeanne-D'Arc

Gagnant dans la catégorie primaire 1^{er} cycle

Enseignante : Lynda Mohammédi

Directrice : Christine Forgues

Les élèves jouent les photographes et tirent le portrait des adultes œuvrant au sein de leur école pour faire découvrir au public le personnel scolaire sous un angle différent.

Chaque enseignant et enseignante est représenté grâce à deux photos accompagnées d'une description. Alors qu'une photo présente l'enseignant dans son travail quotidien, l'autre le présente d'un point de vue plus personnel, nous permettant de découvrir sa passion à l'extérieur de l'école. Voilà une belle façon d'humaniser les rôles de ces personnes si importantes et de renforcer leurs liens avec les élèves.

Jo-Friponneau

École Joseph-Charbonneau

Gagnant dans la catégorie adaptation scolaire, secondaire et éducation des adultes

Enseignante : Blanche Caron

Directeur adjoint : Yannick Gauthier

Les élèves du programme de la formation préparatoire au travail réalisent habituellement leur stage à l'extérieur de l'établissement scolaire. Alors que plusieurs élèves souhaitent un jour travailler dans une boutique, une friperie a été créée au sein de l'établissement, à la grande joie des élèves et des membres du personnel qui peuvent en bénéficier.

Projets finalistes à la finale régionale

Signets en folie

École Jean-Paul-Riopelle

Des signets de carton ont été fabriqués. Orné de petits pompons de laine, le projet d'arts plastiques a mis de l'avant l'art abstrait à la manière de Riopelle. Les parents ont ensuite pu se procurer ces signets et faire rayonner le talent des élèves auprès de leurs proches.

Tricotins ensemble pour tous

École Saint-Noël-Chabanel (Pavillon des Bâtisseurs)

Les élèves ont réalisé, à l'aide du tricotin, des tuques, des foulards, des cache-cous, des bandeaux et des mitaines. Ces accessoires d'hiver ont été vendus à des prix très abordables et certains produits ont été gracieusement offerts à un organisme communautaire du quartier.

« Cimente » ta vie

École Saint-Noël-Chabanel (Pavillon des Bâtisseurs)

Le projet « Cimente » ta vie permet de répondre à un besoin, celui d'assurer la transmission des messages entre l'école et la maison. Les élèves ont donc confectionné des aimants à coller sur les réfrigérateurs.

Grâce à ces aimants, la porte du frigo devient un véritable outil de référence pour toute la maison.

Café étudiant

École Marie-Anne

Des élèves ont proposé de dynamiser le café étudiant et d'offrir un service de collation. Entièrement géré par les élèves, le café étudiant accueille les élèves tous les jours. Le répertoire musical y est varié, le service rapide et convivial. C'est l'endroit idéal pour étudier, manger avec ses amies et amis et passer du bon temps.

Midis-Focus

École Joseph-François-Perrault

À l'initiative de trois élèves, les midis-Focus permettent de socialiser sur l'heure du dîner au sein de l'annexe « Focus » de l'école Joseph-François-Perrault. Le premier midi-Focus a été organisé en collaboration avec des intervenants du milieu. Cet événement a rassemblé 30 jeunes qui ont partagé un repas et leurs réflexions sur certains sujets. La première édition a été un succès, ce qui a créé un effet d'entraînement.

D'autres midi-Focus sont déjà à l'agenda!



Un gros merci!, de l'école Philippe-Labarre

[> Voir toutes les nouvelles](#)

En réponse au Syndicat de l'enseignement de la Jamésie et de l'Abitibi-Témiscamingue UNE ORGANISATION SCOLAIRE SERRÉE, RÉPONDANT À L'ENSEMBLE DES BESOINS DES ÉCOLES AINSI QU'ÀUX DÉFIS DE PÉNURIE DE MAIN-D'ŒUVRE

Amos, 2 mai 2024 – Comme annoncé en avril, l'Harricana présente une organisation scolaire serrée, mais répondant à l'ensemble des besoins de ses écoles. Cette organisation assure aussi une équité des services et une meilleure répartition des tâches d'enseignement. Le centre de services scolaire assure également que tous les effectifs enseignants auront un travail au sein de l'Harricana pour la prochaine rentrée.

Une question d'équité dans l'organisation des services éducatifs offerts dans l'ensemble des écoles

L'organisation préscolaire des écoles Saint-Marc–La Corne et Notre-Dame-du-Sacré-Cœur accueilleront deux classes de maternelle de 14 et 18 élèves. Ces ratios maîtres-élèves répondent au niveau 9 et 10 des milieux défavorisés qui s'élèvent à 16 élèves pour la maternelle 4 ans et à 18 élèves en maternelle 5 ans. Les écoles urbaines accueillant le préscolaire sont pratiquement toujours au maximum de sa capacité. Pour sa part, la classe maternelle 4 et 5 ans de l'école de Launay-Trécession comptera 16 élèves.

Comme déjà annoncé, la classe multiâges 4 et 5 ans de Berry a été fermée puisqu'elle comptait seulement 5 inscriptions en date du 11 mars dernier. Les écoliers de ce groupe pourront fréquenter une autre école de l'Harricana après discussion avec leurs parents.

Rappelons que dans tous ces cas, comme prévu au plan triennal d'organisation scolaire, une réévaluation de la clientèle sera effectuée au début août. En fonction de nouvelles données, soit les nouvelles inscriptions et les déménagements possibles, la réouverture d'un groupe pourrait être annoncée à ce moment.

Dans le contexte de pénurie de main-d'œuvre, tous les membres du personnel enseignant travailleront

La CSS Harricana indique que les enseignantes en surplus au préscolaire seront facilement relocalisées s'il n'y a pas de réouverture de groupe. En fait, l'organisation scolaire permettra d'assurer une stabilité d'enseignement dans les classes. Comme c'est le cas ailleurs en province, cette année quelques classes ont vu plusieurs enseignants passés devant des groupes d'élève du primaire et du secondaire. Ajoutons à cela que 65 % des contrats temps partiel d'enseignement ont été comblés par des enseignants non légalement qualifiés. Ce qui occasionne que cette relève de talent a besoin d'accompagnement de leurs pairs pour leur insertion professionnelle.

– 30 –

Renseignements et source :
Johanne Godbout
Directrice du Service du secrétariat général
et des communications
819 732-6561 poste 2268